

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**, afin de présenter un projet d'agrandissement d'élevage porcin, tenue en vertu des articles 165.4.4 à 165.4.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 6 février 2018, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoqué par avis public en date du 19 janvier 2018.

Présences : Les membres de la commission, la conseillère madame Germaine Leboeuf et le conseiller monsieur Yves Vinette et la mairesse madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Sont également présents les représentants du demandeur, un représentant de la Santé publique, un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et un représentant du ministère du Développement durable et des Parcs.

Est également présent, le coordonnateur de l'urbanisme à la MRC des Chenaux.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet d'élevage porcin par le demandeur
3. Période de questions des citoyens
4. Présentation des commentaires des citoyens
5. Clôture de l'assemblée publique

**1. Ouverture de l'assemblée publique**

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut.

Elle demande aux membres de l'équipe du promoteur de se présenter ainsi qu'aux représentants des ministères et agences présents et de préciser leurs rôles respectifs.

Elle indique qu'il s'agit d'une consultation publique obligatoire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Elle mentionne les objectifs de l'assemblée de consultation, précise le déroulement de cette dernière, mentionne les règles applicables au déroulement de l'assemblée, mentionne que la municipalité pourra recevoir des commentaires écrits jusqu'au 15<sup>e</sup> jour suivant la date de l'assemblée et rappelle que les documents pourront être consultés au bureau de la municipalité.

**2. Présentation du projet d'élevage porcin par le demandeur**

La mairesse invite le demandeur à présenter son projet d'agrandissement aux personnes présentes. Le représentant du demandeur, Aliments Breton inc., présente son projet et les mesures d'atténuation prévues dans le projet.

**3. Période de questions des citoyens**

Le demandeur est questionné sur des questions générales sur l'élevage biologique versus l'élevage traditionnel.

#### **4. Période de commentaires des citoyens**

Aucun commentaire n'est émis.

La mairesse invite le directeur général de la municipalité à préciser les étapes suivantes concernant la demande.

Ce dernier rappelle que toute personne peut faire part de ses commentaires, par écrit, jusqu'au 21 février 2018, à 16 h, au bureau municipal. Il fait également part aux participants des prochaines étapes en vue l'émission du permis.

#### **4. Clôture de l'assemblée publique**

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 30.

---

Diane Aubut  
Mairesse

---

Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier